
ICANN80 | Forum de politiques – Réunion conjointe : conseil d'administration de l'ICANN et GAC

Lundi 10 juin 2024 – 13h45 à 15h00 KGL

JULIA CHARVOLEN : Bonjour. Bienvenue à la réunion CA-GAC de l'ICANN80 le 10 juin 2024. Cette séance est régie par les normes de comportement de l'ICANN. Vous pouvez soumettre des commentaires dans le chat qui seront lus à voix haute s'ils sont dans le bon format.

Vous pouvez dire la langue que vous parlez si vous parlez une autre langue que l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise et veillez à mettre tout autre dispositif en sourdine lorsque vous vous exprimez. Vous avez accès à toutes les fonctionnalités dans l'outil Zoom. Je vais donner la parole à Nicolas Caballero. Nico à toi.

NICOLAS CABALLERO : Merci Julia. Bienvenue à cette réunion GAC/Conseil d'administration. J'ai le plaisir de vous présenter le Board : Alan Barrett, Becky Burr, Tripti Sinha, Danko et Jim. Évidemment, Sally Costerton. Marteen qui est là-bas. Katrina Sataki. Christian Kaufman, Patricio Poblete, Sajid, Harald, Un autre Chris, Chris Buckridge et Finn Peterson. Non, il ne fait pas partie du CA. Je plaisante.

Bienvenue. Je m'excuse. Je ne vais pas très bien. Ma gorge ne me rend pas service. Nous avons beaucoup de points très intéressants, non pas

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

controversés, mais importants qu'il nous faut évoquer avec le CA. Sans plus attendre, je vais donner la parole à Tripti Sinha, présidente du Conseil d'administration.

TRIPTI SINHA : Malheureusement, je n'ai pas un humour aussi développé que Nico. Donc ma déclaration va être plutôt banale. Nico, sans plus attendre, prenons le premier point à l'ordre du jour.

NICOLAS CABALLERO : Premier sujet : Déclaration d'intérêt de la GNSO. Alors vous n'avez pas besoin que je lise toute la liste de l'ordre du jour. Je vais lire la question destinée au CA, Tripti, et puis, vous pourrez décider qui va répondre à la question. Au vu des récentes discussions entre le GAC et le CA, pouvez-vous partager l'état actuel des réflexions au sein du CA à propos des règles de transparence qui s'appliquent aux déclarations d'intérêt? Je pense notamment à ce concept de déontologie, et tout cela pour la communauté multipartite.

TRIPTI SINHA : Merci Nico. C'est un sujet essentiel pour le Board. Nous soutenons pleinement les efforts de transparence. Cela fait partie de l'ethos et de la culture de l'ICANN et de sa communauté. C'est Becky qui va répondre à sa question.

-
- BECKY BURR : Le CA remercie le GAC pour l'intérêt qu'il témoigne à ce sujet. C'est un sujet qui, je l'espère, continuera à attirer votre attention et votre vigilance. Je suis ravie de vous dire que le CA a demandé à l'organisation de rédiger une politique de déontologie pour répondre à ces questions, parmi d'autres points. J'espère que nous pourrons diffuser cela auprès de la communauté pour discussion. Donc désormais, nous n'envisageons pas un code déontologique, nous avons décidé d'en adopter un et donc, il y aura un projet de texte qui sera préparé et qui fera l'objet d'un examen.
- NICOLAS CABALLERO : Merci Becky. Des questions du public à propos de ce premier sujet? Les États-Unis.
- SUSAN CHALMERS : Excellent point de situation. Les États-Unis se félicitent de cet effort. La transparence est essentielle pour la bonne gouvernance. C'est crucial pour la légitimité de l'ICANN, mais c'est également inscrit dans les statuts. Aussi suivrons-nous l'élaboration de ce code déontologique avec le plus grand intérêt. Merci.
- NICOLAS CABALLERO : La Suisse.
- JORGE CANCIO : Merci Nico. Jorge Cancio. Merci Becky. Merci au CA de s'être emparé de ce sujet. Je voulais vous demander si vous aviez donné quelques

orientations à ceux qui doivent rédiger ce code de déontologie. Et j'aimerais que vous nous donniez un avant-goût de ces orientations.

BECKY BURR :

Je ne veux pas donner un avant-goût, mais il me semble que le CA ait convenu avec le GAC que l'intégrité du modèle multipartite doit être préservée et que pour cela, il faut de la transparence. Il faut savoir à qui l'on parle et quelles sont les positions défendues par vos interlocuteurs. Donc c'est l'avant-goût que je puis vous donner. Nous sommes à la même page.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Becky. Merci à la Suisse de cette question. Y a-t-il d'autres questions, d'autres observations? Je ne vois pas de main levée. Planche suivante, s'il vous plaît. Je vais lire la question. Le CA peut-il nous faire un point de situation relatif à ces travaux de prise en compte des conseils du Comité ICANN77 sur la résolution des ensembles conflictuels? Il y a un lien qui fait référence à la page 12 et l'on ajoute, y compris l'embauche d'un expert.

TRIPTI SINHA :

Question importante. C'est Alan Barrett qui va répondre à cela. C'est notre expert en la matière.

ALAN BARRETT :

Alan au micro. Le CA salue l'intérêt du GAC pour ce sujet. Cela a fait l'objet de bien des débats au sein du CA. Nous aimerions faire référence

à une publication du blog. Tripti a publié un texte le 3 juin 2024. Et ce texte se penche sur ce point. Le CA a recueilli des avis du GAC et de l'ALAC, faisant valoir qu'il faut décourager les enchères privées ou les mécanismes de résolution des ensembles conflictuels privés. Néanmoins, le processus de développement des politiques Sub Pro estime que des entreprises communes peuvent être permises pour résoudre des ensembles conflictuels. Donc le cas est d'équilibrer ces deux approches.

Bon, le CA est d'accord pour dire qu'il faut éviter les enchères privées, mais nous sommes conscients de la complexité de cette tâche. Les entreprises communes, par ailleurs, peuvent impliquer un transfert de fonds ou d'autres éléments de valeur. Le CA a embauché une équipe de consultants – NERA – pour que cette équipe fournisse des solutions potentielles qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs différents et parfois concurrentiels. Le rapport de NERA est référencé dans la publication de blog daté du 3 juin 2024.

Autre volet de l'avis du GAC. Les candidats commerciaux et non commerciaux ne doivent pas figurer dans le même ensemble conflictuel et ne devraient pas concourir les uns contre les autres pour les efforts de résolution. Le GAC a suggéré de tirer des lots pour atteindre cet objectif. Le CA a reçu comme information que cela était interdit par le droit américain. Par ailleurs, le CA ne voit pas de bonne méthode pour faire le distinguo entre candidats commerciaux et non commerciaux. Donc nous ne ferons pas cela.

Nous n'organiserons pas de tirage de lots, donc on va décourager les enchères privées, mais l'on ne va pas distinguer les candidats commerciaux et non commerciaux. Le CA continue à évoquer cela lors d'un atelier qui s'est tenu il y a quelques jours avant la réunion ICANN80. Et nous devrions pouvoir refaire un point dans les semaines à venir pour vous faire un topo des débats qui ont lieu lors de notre atelier. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci Alan. Des questions, des commentaires? J'ai le Royaume-Uni.

NIGEL HICKSON : Merci Monsieur le Président. Merci, Alan, pour ce point. C'est un sujet qui préoccupe le GAC, mais la communauté au sens large aussi. Nous en parlerons. Par ailleurs, l'ALAC et le GNSO en parlerons. Les collègues de l'ALAC sont préoccupés par ce qui s'est produit en 2012 et la situation alors, où la plupart des ensembles conflictuels ont été résolus par le biais d'enchères privées, plutôt que l'utilisation de ce système en tant que système de dernier recours. Quant aux documents que vous avez mentionnés, j'ai lu ce document qui est excellent. Les consultants ont fait du bon travail. Je pense que le post, la publication de blog, a bien résumé le rapport. Il est bon de savoir que vous avez évoqué les différentes options que vous explorez.

Évidemment, nous nous réjouissons de recevoir davantage d'informations à ce propos. Néanmoins, je pense que le GAC voudra réfléchir plus en avant et de façon opportune à la façon dont on pourra

résoudre cela, notamment dans le cadre du processus IRT de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Ce n'est pas simple pour les entreprises communes, comme cela a été évoqué. Cela pourrait s'avérer problématique et cela pourrait donner lieu encore une fois à des négociations privées où l'on pourrait échanger des actifs ou des actions, comme on le fait lors d'enchères privées. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de poursuivre notre collaboration avec le CA et j'espère notamment avoir des informations quant aux discussions pendant vos ateliers.

NICOLAS CABALLERO : Y a-t-il une autre question? C'est une question ou c'est un commentaire?

JORGE CANCIO : Jorge Cancio, la Suisse au micro. Merci beaucoup de ces informations. Merci de ce point de situation. À propos de ce qu'a dit Nigel et à propos des avis exprimés à propos des candidatures commerciales ou non commerciales, je me demande si le CA s'est penché sur la façon dont on pourrait avoir une définition un peu plus précise sur ce point. En effet un système d'enchères peut être préoccupant, surtout s'il prend la même forme qu'il a pris en 2012. Car cela est à l'avantage des candidats qui jouissent de ressources majeures. Il se peut que d'autres candidatures pourraient être tout aussi judicieuses que des candidatures commerciales.

Alors, plutôt que de prendre cela de façon binaire, je me demandais si vous vous étiez vraiment penché sur le fond du problème. C'est ma première question. Deuxième question, cette question est liée à la première. Si vous n'observez pas notre avis, comment allons-nous trouver une solution acceptable par toutes les parties?

NICOLAS CABALLERO : Merci à la Suisse. Becky.

BECKY BURR : Vous avez raison, il n'est pas facile de distinguer les candidatures commerciales et non commerciales. On pourra constater cela en fonction de la structure de l'entité, mais on peut réfléchir, comme vous l'avez dit, aux avantages de certaines candidatures. En effet, certaines candidatures commerciales apporteraient beaucoup pour l'une ou l'autre communauté et peut-être qu'elle serait plus importante qu'une candidature non commerciale. Donc il faudrait vraiment ménager un équilibre entre les intérêts de tous. Et ça, c'était vraiment compliqué selon le CA. Donc nous nous sommes penchés sur le fond et c'est cela qui nous laisse penser que c'est une tâche complexe.

Oui, c'est vrai. Le GAC a formulé un avis à ce propos et avant de prendre une décision finale, nous organiserons une consultation, comme cela est prévu par les statuts, en consultation avec le GAC. Donc, ce n'est pas évidemment le mot final. Nous savons que nous avons l'obligation de trouver une solution acceptable par les deux parties. Par ailleurs, nous

comprenons que si nous rejetons l'avis du GAC, il faut le faire avec une super majorité. Donc nous en parlerons davantage.

NICOLAS CABALLERO : Merci à la Suisse, merci au Royaume-Uni. J'ai l'Inde. Puis l'on doit boucler ce point.

SUSHIL PAL : Une réflexion sur l'une des propositions, c'était de ne pas séparer le commercial du non commercial. Mais je me demande pourquoi ce ne serait pas une bonne idée de les traiter différemment. Si vous les traitez différemment, eh bien, peut-être que les candidatures commerciales pourraient être faites avec des enchères. Pour les solutions non commerciales, peut-être que l'on pourrait avoir une autre approche. Pour l'identification des candidatures commerciales et non commerciales, eh bien cela pourrait se faire en contrôlant l'entité de l'organisation qui se porte candidate. Nous avons tous des cadres juridiques qui permettent d'identifier la nature des entités qui se portent candidates.

Donc ce distinguo sera facile à effectuer. On voit s'il y a quelque chose qui ne colle pas avec ce que nous avons, et bien nous pourrions tout simplement mettre un terme au processus. Pour les candidatures commerciales et non commerciales, il faut les traiter séparément selon moi. Pour les candidatures commerciales, faisons des enchères et pour les non commerciales, on pourrait en parler dans un espace de discussion un peu plus vaste.

BECKY BURR : Oui, c'est tout à fait aisé de déterminer ce qui est commercial ou non commercial. C'est aisé et l'on pourra faire cela au titre des dispositions nationales du pays. Mais ce qui nous pose problème et ce que nous évoquerons avec vous, c'est une distinction binaire, c'est-à-dire que les candidatures non commerciales sont automatiquement plus avantageuses ou méritent un traitement différencié des candidatures commerciales. Car pour être très clair, nous ne mettons pas un terme aux négociations. Il y aura une discussion de fond avec le GAC sur ces points particuliers.

NICOLAS CABALLERO : Merci. L'Inde, une réaction?

SUSHIL PAL : Comment définir ce qui représente un bénéfice pour l'un ou l'autre individu ou l'une ou l'autre communauté ou région?

TRIPTI SINHA : Je pense que vous posez une question différente ici. Vous dites qu'il faut traiter les candidatures commerciales et non commerciales différemment. C'est cela que vous dites.

BECKY BURR : Pour ce qui est des enchères pour un ensemble conflictuel, et bien cela survient toujours lorsqu'il y a deux candidatures pour la même chaîne, une candidature commerciale et non commerciale. S'il y a deux

candidatures, on ne peut pas les traiter différemment. Il faut résoudre cet ensemble conflictuel, à moins que nous disions : On choisit automatiquement la candidature non commerciale plutôt que la candidature commerciale.

NICOLAS CABALLERO : L'Inde, c'est bon. Est-ce que c'était clair? Vous avez d'autres ajouts?

SUSHIL PAL : Là, on reprendra la question plus tard. Aucun problème. Je voulais dire que les deux devraient être traitées différemment. Mais peut être que je n'arrive pas à m'expliquer tout de suite.

BECKY BURR : Il me semble que cela mérite une discussion plus poussée par rapport à la manière de résoudre les ensembles conflictuels pour nous assurer que nous nous comprenions correctement.

NICOLAS CABALLERO : Merci l'Inde. Merci, Tripti et Becky, pour ces réponses. Passons maintenant à la diapo suivante. Parlons maintenant des PIC et des RVC. Pendant la conversation récente du Groupe d'interaction conseil d'administration/GAC du mois dernier, le GAC se souvient que les membres du conseil d'administration avaient anticipé qu'il y aurait des nouvelles à propos de l'approche de haut niveau aux RVC et PIC pour la réunion de Kigali. Le conseil d'administration pourrait-il nous informer de son approche actuelle par rapport à cet important sujet? Par ailleurs,

le conseil d'administration a évoqué le choix potentiel de partager un récapitulatif de son travail d'analyse juridique récent. Cela est-ce possible?

SUSAN CHALMERS : Merci Nico. Nous avons beaucoup discuté de la question avec la communauté et au sein du conseil d'administration. Mais encore une fois, je vais essayer de demander à Becky, en tant qu'experte, de répondre.

BECKY BURR : Je vous promets que je ne vais pas trop m'étendre, mais j'ai des nouvelles à partager avec vous. Nous apprécions beaucoup la participation du GAC à la consultation, tant sur la forme du document envoyé par le GAC que sur la forme de la participation des représentants du Royaume-Uni et de la Colombie du GAC lors de la plénière de San Juan. Nous avons reçu énormément d'informations importantes. Vous nous avez amené à réfléchir et comme je le disais, le conseil d'administration s'est penché sur les implications juridiques que cela avait pour déterminer si nos statuts constitutifs nous habilitent à accepter et à faire appliquer les engagements volontaires des opérateurs de registre par rapport à la restriction des contenus.

Le samedi de la réunion du conseil d'administration, le Conseil a déterminé que nous ne pouvons pas et que nous n'accepterons pas les nouveaux engagements des opérateurs de registre dans les contrats, s'ils impliquent une restriction au niveau des contenus.

Et je précise, cela ne les empêche pas d'assumer des engagements et de créer des processus externes pour les faire appliquer. Mais du point de vue de l'ICANN, la conclusion à laquelle nous sommes parvenus était que du point de vue juridique, le plus probable est que nos statuts constitutifs ne nous permettraient pas de faire appliquer de tels engagements qui restreignent les contenus.

D'aucuns ont suggéré que l'application pouvait être sous traitée dans le sens où les opérateurs de registre ou l'ICANN désigneraient un tiers responsable d'évaluer le comportement et de déterminer si ce comportement était en conformité ou pas avec l'engagement qui avait été entrepris au niveau des contenus. Nous nous sommes penchés vers les précédents juridiques qui ne sont pas tout à fait analogues. Vous savez que l'ICANN évolue, mais on avait des précédents qui restaient pertinents et qui portaient sur l'application de dispositions par un tiers qui étaient en lien avec la liberté d'expression et la liberté de réunion comme engagement qui était consacré dans la Constitution des États-Unis. On est revenu sur les conflits qui avaient été résolus en vertu de ces amendements.

Et notre conclusion a été qu'il n'était pas probable que l'on puisse faire appliquer ces engagements. Nous avons évalué la question très sérieusement, au point où on a discuté du fait que, lorsqu'un IRP abordait une question en lien avec une restriction liée au contenu, mais qui ne pouvait pas en fait être imposée s'il y avait des engagements volontaires en lien avec les contenus, il devenait invalide. Et tous les

engagements que nous assumions face à vous, le GAC, ne pourraient pas être maintenus et les objections du GAC ne pourraient pas être appliquées non plus. On ne voudrait pas avoir ce type de situation.

Vous vous demandez également s'il était possible de partager notre analyse juridique. Cela ne vous surprendra point, mais nous n'allons pas pouvoir partager cette analyse. Cependant, le document du conseil d'administration et la résolution en elle-même avec le document d'information qui l'accompagne, décrivent en détail l'analyse que je viens de résumer. Cela sera disponible très bientôt. Et bien sûr, vous savez qu'on a certains délais pour la publication des documents du conseil d'administration. Cependant, vous allez pouvoir avoir accès à cette analyse d'ici quelques jours.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Becky pour cette explication détaillée. Permettez-moi de demander à la salle s'il y a des questions. Alors en l'absence de demande de prise de parole par rapport aux PIC et aux RVC ou de demande dans la salle ou sur Zoom. Ah, toutes mes excuses. On a l'Inde qui souhaite intervenir. Allez-y.

SUSHIL PAL :

Alors la question qui se pose et s'il devrait y avoir un niveau ou un autre de modération de contenu qui soit permise par les statuts constitutifs de l'ICANN? C'est ça?

BECKY BURR :

Il y a des moyens pour limiter ce que font les personnes, mais l'ICANN ne pourrait pas toujours les faire appliquer. On pourrait peut-être faire appliquer un engagement qui dit que seules les banques enregistrées peuvent enregistrer des noms sous le point banques. Donc là, on devrait évaluer si une entité a ou pas une licence bancaire. Mais, si on entrerait dans le domaine du contenu, on aurait une limite qui nous est imposée par les conseils d'administration, par les statuts constitutifs.

SUSHIL PAL:

Alors, vous parlez de contenus qui sont hébergés. Et vous parlez des contenus des impositions que doivent faire appliquer les intermédiaires. Peut-être l'ICANN devrait elle se pencher sur la question de savoir comment les contenus sont modérés par les tiers, par les intermédiaires, et ce, à travers l'adoption d'une disposition qui soit valide dans tous les pays? Je comprends bien que l'ICANN ne peut pas s'appliquer dans la modération de contenus.

Mais, une fois qu'on a des ordres clairs, la question qui se pose est de savoir qui est responsable de notifier la personne qui publie et quelle est l'entité responsable de décider du sort de ces contenus et de ce que devrait faire l'ICANN. C'est peut-être une question qui doit être entreprises auprès des tribunaux de chaque pays. S'il est décidé que les contenus doivent être enlevés, l'ICANN devrait-elle intervenir à ce moment-là? Ou alors l'ICANN ne veut-elle pas du tout intervenir dans ce processus? Il me semble que l'obligation redditionnelle est impliquée ici et peut être que l'ICANN devrait reconsidérer la question. Je comprends bien que vous ne devriez pas vous mêler de la décision par

rapport au contenu de la modération. Est serait-il ou pas approprié que l'ICANN s'occupe de notifier la personne ayant publié ces contenus?

BECKY BURR :

Je pense qu'on parle de deux sujets légèrement différents. Si la juridiction compétente d'un pays est déterminée qu'une entité dans cette juridiction manque aux lois, l'ICANN peut faire appliquer cette décision. Dans tous les contrats que signent les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, ils sont tenus de se conformer à la législation applicable. C'est à dire que si un tribunal en Inde décidait qu'un opérateur de registre en Inde ou un opérateur de registre sur lequel elle est compétente, il est compétent, violait la loi, ce n'est pas tout à fait la même chose dont j'étais en train de parler à l'instant.

SUSHIL PAL :

Mais, si dans la juridiction indienne, il n'y a pas de problème. Mais, si les contenus sont publiés par un site web qui n'est pas dans la juridiction du gouvernement indien, mais que le tribunal décidait que ces contenus ne sont pas appropriés et qui devraient être enlevés, ne devrait ce pas être intégré en fonction des RPC?

BECKY BURR :

Alors, tout d'abord, permettez-moi de clarifier. Je ne suis pas la conseillère juridique de l'ICANN. Je ne sais pas si John Jeffries est dans la salle pour vous répondre. Je ne pourrais même pas essayer de répondre. Mais, il y a des règles par rapport à l'applicabilité de chacune de ces lois et je ne pourrais pas m'engager à parler de cela. Tout ce que je dis est que les statuts constitutifs de l'ICANN nous interdisent

spécifiquement de réglementer les contenus, c'est à dire directement. L'ICANN ne va pas modérer les contenus. Si un tribunal compétent sur un opérateur de registre ou un bureau d'enregistrement émettait une décision contraignante, ce serait un cas. Mais, le cas serait différent s'il n'appartenait à l'ICANN de décider de la légitimité d'un contenu à échelle mondiale. Cela ne nous appartient point.

NICOLAS CABALLERO : Pardon, excusez-moi, mais j'ai d'autres demandes d'intervention. J'ai le Royaume-Uni, l'Indonésie et on reviendra à vous après le Royaume-Uni. Allez-y.

NIGEL HICKSON : Le Royaume-Uni. Merci. Nigel Hickson Ici, je promets d'être bref. Je vous remercie pour cette précision. Je considère que cela constitue un grand pas en avant. Cette communication était très attendue.

NICOLAS CABALLERO : Pardon Nigel, est ce que vous pourriez approcher du micro un peu?

NIGEL HICKSON : Oui, tout à fait. Alors, je disais combien j'apprécie cette mise à jour qui me semble très opportune et très importante. J'imagine que cela sera communiqué par écrit également. Suivant bien sûr les délais requis et les besoins. Mais, je voulais faire deux commentaires ici. J'assume que cela ne va pas être hérité dans le sens où les engagements volontaires

des registres que nous avons hérités de 2012 resteront en vigueur, n'est-ce pas?

Deuxièmement, cela aura nécessairement une incidence sur la façon de considérer les noms dans leur processus de candidature. Donc, si une candidature a été déposée par une entité, et on a déjà vu d'excellents exemples de cela avec les candidatures de couleur, le gars qui a été ravi de voir que le mot couleur puisse être acceptable et qu'il n'y avait pas de titulaire souhaitant enregistrer le nom jaune et que cela ne posait pas un conflit. Bien sûr.

Mais, bien sûr, si le GAC a envoyé un avis ou un autre document lié à l'applicabilité des contenus. Il se pourrait que finalement ce document soit restrictif pour l'enregistrement de ce nom si le titulaire potentiel avait des fins commerciales. Donc, selon ce que vous dites, Becky, on pourrait peut-être parvenir à un accord avec l'opérateur de registre. Bien sûr, cela n'appartiendrait pas à l'ICANN que de décider de cet enregistrement. Ce serait un accord qui devrait être atteint entre l'opérateur de registre et les titulaires de noms de domaine.

BECKY BURR :

Oui, cela n'aura aucun effet sur les contrats existants. Tous les engagements d'intérêt public des contrats ont été légués et hérités. Ils sont repris actuellement. Les engagements d'intérêt public qui sont obligatoires vont également maintenir leur vigueur. Et, vous avez raison sur le fait que cela pourrait avoir un effet sur la considération des candidatures. Si le GAC formulait une recommandation bien fondée

selon laquelle une candidature ne devrait pas avancer, à moins qu'il y ait des mesures d'atténuation qui soient prises et que l'ICANN ne pouvait pas garantir l'applicabilité de ces mesures d'atténuation. À ce moment-là, ce serait une question de savoir si les candidats pourraient trouver des mécanismes d'applicabilité externe qui satisfait aux besoins ou aux préoccupations du GAC.

Dans ce cas-là, oui, cela pourrait avoir des conséquences sur la considération des candidatures. Mais ce n'est pas pour dire que nous ne tenons pas en compte l'avis du GAC sur ce type de questions. Nous tenons très à cœur nos obligations de faire appliquer les engagements volontaires des opérateurs de registre qui apparaissent sur les contrats de l'ICANN. Si nous ne pouvons pas les appliquer, nous n'allons pas les accepter et nous n'allons pas pouvoir faire appliquer des engagements volontaires qui restreignent les contenus qui peuvent être publiés. C'est cela que je voulais dire.

NICOLAS CABALLERO : Merci Becky. L'Indonésie, maintenant

ASHWIN SASONGKO SASTROSUBROTO : Oui. Alors, vous parliez des systèmes juridiques, des décisions, des tribunaux. Cela m'a fait penser à une question toute simple lors de la série de 2012, il y a eu une société qui a demandé les gTLD. Islam et .halal, .halal et .islam. On a dû passer par un processus de résolution de conflit et au bout de quelques années, les candidatures ont été rejetées ou refusées. Je ne sais pas pourquoi la décision a pris cinq ans, pourquoi ça a pris tant de temps. Bref, si pour cette deuxième série, ce

nom était à nouveau demandé, mais pas par une société, par une organisation islamique par exemple, la question serait-elle reconsidérée? Ou la candidature serait-elle automatiquement rejetée? Parce que ce n'était pas une décision d'un tribunal. C'était une décision en interne.

BECKY BURR :

Merci pour cette question. Chaque candidature est considérée individuellement. Dans le cas où on recevrait une nouvelle candidature et que le gars présentait une opposition, nous suivions la procédure de révision des objections. Mais, cela n'implique pas que nous allons ignorer les recommandations du GAC en fonction des contenus. Et, comme dans les cas que vous évoquez, si je ne me trompe, nous avons suivi l'avis du GAC par rapport à la candidature. Nous avons suivi la recommandation que vous nous aviez envoyée. Donc, nous allons à nouveau examiner les objections du GAC et nous allons examiner le fond et les fondements.

Mais, s'il y avait une résolution où le GAC disait qu'on ne devrait que permettre que la candidature avance ci ou pourvu qu'un certain contenu n'y soit pas publié, nous devrions dire que nous ne pourrions pas appliquer cela. Et, nous allons devoir prendre une décision pour savoir si accepter l'avis du GAC ou pas, sachant que l'atténuation qui a été proposée n'est pas applicable ou possible pour nous, on n'a pas de rejet automatique. Toutefois, rien de ce que je viens de dire ne change ni ne diminue notre obligation d'examiner et de considérer les avis de politique publique du GAC au moment de prendre une décision.

ASHWIN SASONGKO SASTROSUBROTO : Merci. Permettez-moi de vous dire que j'espère que cette décision ne prendra pas autant de temps que la fois précédente. Ça a pris plus de cinq ans de pouvoir parvenir à cette décision, mais c'est beaucoup de temps. Peut-être que cela pourrait être entrepris en moins de temps, peut être en un an, vous savez.

NICOLAS CABALLERO : Merci l'Indonésie, Merci Becky. J'ai les Grenades, les Etats-Unis et l'Indonésie.

VINCENT ROBERTS : Merci. Pour ce qui est des contenus, à présent, on voit une augmentation au niveau de la publication de matériels qui tendent à l'abus sexuel des enfants. Nous voyons de plus en plus de difficultés à pouvoir répondre à cela. Êtes-vous satisfait par rapport aux mesures existantes? Considérez-vous qu'elles suffisent pour prévenir l'utilisation malveillante des noms de domaine pour empêcher la divulgation de ces contenus qui tendent à l'abus sexuel des enfants? CSAM Donc, par ces sigles et qu'il n'y a rien d'autre que l'on puisse faire pour l'éviter.

BECKY BURR : Je ne pense pas que nous ne pourrions jamais dire que nous avons des politiques adéquates pour cela. C'est un défi en mutation permanente. L'introduction de l'intelligence artificielle a eu des effets dans ce champ

sur le plan international. Je sais que les parties contractantes continuent à œuvrer sur ce sujet. Je pense que nous allons réfléchir à cela, peaufiner notre approche jusqu'à la fin des temps. Si vous me demandez si l'on a des mesures adéquates, et bien je dirais que non, car il faut sans arrêt travailler pour rester à la page de la lutte contre ces contenus. Mais nous sommes tout à fait engagés en faveur de la lutte contre ces contenus.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Becky. Les Etats-Unis.

SUSAN CHALMERS : Merci Monsieur le Président. Merci au CA d'avoir témoigné de clarté pour cette décision. Le sujet est très complexe. Nous avons eu une excellente session à San Juan sur ce sujet. Nous savons à quel point tout cela est complexe. Il est bon d'avoir en quelque sorte le mot final pour poursuivre nos efforts. Alors la question a davantage trait à la mise en œuvre. Le GAC, évidemment, va devoir parler de cela. Lorsqu'il y a une candidature, il faudra examiner le texte de la candidature et voir comment ces dispositions s'appliquent à tout cela. Mais j'ai une question très pratique. Le guide à destination des candidats contiendra-t-il des orientations à propos de cette question particulière?

BECKY BURR : Alors, je pars du principe que nous serons très clairs quant aux engagements volontaires des opérateurs de registre que nous accepterons. Je ne sais pas si cela figurera dans le guide ou ailleurs,

mais il faudra que nous donnions suffisamment de clarté aux candidats pour qu'ils sachent ce qui se produit. Et, donc, il faut également que le GAC soit conscient de nos limites en matière d'apaisement des préoccupations du GAC par le biais de voie contractuelle. Donc, les candidats peuvent être créatifs pour trouver d'autres méthodologies d'atténuation qu'ils pourraient vouloir utiliser pour répondre aux préoccupations du GAC. Je pense qu'il faut être conscient que cela n'empêche pas des candidatures de trouver des méthodes alternatives pour apaiser les préoccupations du GAC.

NICOLAS CABALLERO : Merci, aux Etats-Unis. La Suisse.

JORGE CANCIO : La Suisse au micro. Jorge Cancio. Susan a posé la question que je voulais poser et Becky a répondu à la question. Le dilemme, c'est de savoir quand est ce que les RVC restreignent ou régulent le contenu. Et, si les mesures de contourner cela, et bien il faudrait avoir des orientations dans une résolution, dans le guide des candidats ou ailleurs, afin que nous puissions éviter d'avoir des RVC qui ne sont pas applicables.

NICOLAS CABALLERO : Merci à la Suisse, l'Iran.

HOSSEIN MIRZAPOUR :

C'est la première fois que je prends la parole. Je suis Hossein Mirzapour. Je représente l'Iran. Merci à la présidence et aussi de cette question très intéressante. Je veux rebondir sur le commentaire du collègue indonésien à propos de la demande qui a mis cinq ans à être rejetée. Je voulais savoir s'il y avait une initiative ou un plan pour se pencher sur toute cette procédure afin qu'elle soit plus courte? Il n'est pas toujours facile de convaincre toutes les parties prenantes. C'est parfois impossible. Cela prend beaucoup de temps. Mais, il faut être très agile. C'était. C'est ma question. Merci.

BECKY BURR :

C'est une très bonne question. Oui, cette méthodologie de résolution prend du temps. Nous en sommes conscients. Mais, il y a deux méthodes pour traiter cela. Je ne peux pas vous promettre que ces deux méthodes répondront à toutes les préoccupations. L'idée est d'avoir un processus IRP plus efficace. On y travaille depuis un certain nombre d'années. Nous sommes prêts à mettre en place un panel de juges permanents qui analysent de façon indépendante les candidatures. Nous espérons que cela apporte un niveau d'expertise à ce processus, niveau d'expertise qui pourra rationaliser et simplifier toute la méthode.

Autre point, les décisions de L'IRP se basent sur la jurisprudence. S'il y a une décision qui est prise, même si elle prend cinq ans, elle fait office de jurisprudence qui éclairera les décisions à l'avenir et cela devrait permettre de résoudre ces questions de façon plus rapide. Enfin, il faut que le processus de candidature soit très clair. Il faut qu'il y ait moins

de différends quant à la façon dont sont prises en compte et évaluées les candidatures.

Ces trois éléments font l'objet de nos efforts et le guide à l'intention des candidats sera le fruit de toutes ces leçons résultant de la première série. Tout cela sera pris en compte et l'idée, c'est qu'il y ait moins de différents candidats pour un non-conflictuel sera davantage de quoi sera fait la méthodologie et s'il va connaître le succès ou non lors de sa demande. Y aura-t-il une solution plus rapide? Je ne sais pas, je l'espère.

NICOLAS CABALLERO :

Merci à l'Iran pour cette question. Avant de passer au sujet quatre. L'Inde, je vous ai interrompu. Vous voulez reprendre la parole? Non, ça va très bien. Passons au sujet suivant. À moins qu'il y ait d'autres questions, je ne vois pas de main levée. Dans le chat non plus. Donc, passons à la question suivante les collisions de noms. Le cas précédemment.

Un conseiller au GAC a fait valoir auprès du GAC qu'il se réjouissait de recevoir les analyses et le retour du SSAC à propos des constats des recommandations présentées dans le projet d'analyse des collisions de noms. Le projet NCAP et son étude numéro deux, ainsi que le cadre d'évaluation du risque de collisions de noms. L'analyse du SSAC a été publiée. C'est la SSAC 124. Le CA peut-il partager quelques réactions à brûle pourpoint et savoir si ce rapport répond aux attentes.

TRIPTI SINHA : Le CA apprécie les efforts réalisés en ce sens depuis quelques années maintenant. Le SSAC a élaboré de très bons constats. Jim Galvin, notre l'officier de liaison du SSAC auprès du CA va nous parler de cela.

JAMES GALVIN : Merci Tripti. Merci de cette question. Comme Tripti le disais, le CA partage vos préoccupations et votre attention. Particulière accordée aux collisions de noms. Nous sommes conscients de la dépendance opérationnelle relative à la résolution des problèmes de collisions de noms avant la prochaine série. C'est une priorité pour nous. Le CA vient de recevoir les recommandations du SSAC. Aussi est-il crucial de dire que la première recommandation du SSAC revenait à soutenir pleinement le dernier rapport du groupe de discussion NCAP. Comme à l'accoutumée, le CA attend que cet avis soit examiné et lui soit présenté. C'est un projet en cours. Il est difficile de dire quoi que ce soit à ce propos, mais nous aurons un mot à dire très prochainement. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci Jim. Des questions? Des commentaires? Il ne semble pas. Alors, pas de demande de prise de parole. Sujet 5, Gulten, la nouvelle planche. Merci. Résilience du DNS. Quelles sont les mesures prises par le CA pour garantir la sécurité et la résilience du système DNS? La prévenant contre les menaces émergentes telles que les cyberattaques à grande échelle et les attaques de déni de service et d'autres menaces.

TRIPTI SINHA : Merci Nico, c'est une question qui ratisse large, mais c'est Wes qui va y répondre. Vas-y Wes.

WES HARDAKER : Merci de cette question. Comme à l'accoutumée, il est bon de se pencher sur l'état des lieux. Pour ce qui est de la résilience et de la sécurité du DNS c'est un sujet important pour le cas. C'est un vaste sujet avec beaucoup de composantes et la réponse est tout aussi touffue. Je vais donner une réponse de nature plutôt générale, mais n'hésitez pas à poser des questions plus précises si vous souhaitez avoir des détails sur l'un ou l'autre sujet. Tout l'écosystème DNS est contrôlé par diverses organisations. L'ICANN est responsable de la coordination de la racine et de la délégation aux TLD.

La mission principale de l'ICANN et le mandat principal de l'ICANN, c'est de garantir le fonctionnement sûr et stable du système d'identification unique de l'Internet, ce qui inclut la racine DNS. L'IETF est responsable du protocole DNS en lui-même. Ces deux organisations collaborent étroitement et il y a de nombreux officiers de liaison entre l'IETF et l'ICANN pour garantir la communication permanente et l'échange à propos de toutes les évolutions cruciales. Il y a trois membres du CA qui participent depuis longtemps aux réunions de l'IETF.

Il est impossible d'énumérer rapidement toutes les mesures que déploie l'ICANN pour garantir la sécurité et la résilience du DNS. Mais, je vais lister quelques exemples dans un premier temps à propos de la sécurité. Il y a plusieurs volets liés à la sécurité, l'intégrité. L'intégrité,

c'est la possibilité ou non de recevoir des informations erronées. La plupart savent ici, Le GAC, c'est que le DNSSEC fait partie des attributions de l'ICANN et permet de garantir l'intégrité des données DNS. Il y a d'autres organes de l'ICANN qui coordonnent leurs actions pour faire en sorte que les mécanismes de protection DNSSEC soient mis à jour.

Il y a également des enquêtes juridiques qui sont pertinentes pour le DNS. Cela inclut ce que nous venons d'évoquer avec les RVC, les engagements volontaires des opérateurs de registre. L'ICANN a des liens étroits avec toutes les autorités de répression et d'autres entités pour gérer les enquêtes juridiques, et le système d'accès aux données d'enregistrement a été déployé pour permettre d'atténuer la complexité de communication liée aux enquêtes juridiques.

La résilience est également très importante. La racine DNS est sans doute le service le plus résilient. 1800 instances et aucun échec depuis sa création. Au sein de l'IETF, le protocole DNS est toujours mis à jour pour répondre aux dernières meilleures pratiques et pour faire en sorte que le DNS lui-même soit résilient. Exemple, il y a récemment une mise à jour du protocole qui permet au résolveur d'utiliser des données plus longtemps que prévu lorsque le serveur Autoritatif n'est pas atteignable. Le personnel de l'ICANN est activement impliqué dans cela et dans d'autres efforts.

En résumé, la résilience du DNS et sa sécurité est un espace de travail critique qui fait l'objet de beaucoup de travail de la part de l'ICANN et

de l'IETF et des autorités de répression. L'ICANN collabore étroitement avec toutes ces entités. S'il y a des questions, je suis ravi d'y répondre.

NICOLAS CABALLERO : Merci Wes. Nico au micro. Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Maarten au micro. Alors, pour répondre à ce qu'a dit Wes, de façon très claire d'ailleurs, si l'on se penche sur le nouveau plan stratégique. D'ailleurs, nous présenterons un aperçu de ce plan à toute la communauté. Vous verrez que l'on prête particulièrement attention à la possibilité d'accomplir cette mission. Donc, vous verrez que nous avons prévu des choses à cet effet à court et à long terme.

NICOLAS CABALLERO : Merci Maarten. Nico au micro. Y a-t-il des questions à ce propos? Je vois que l'Inde a une question.

SUSHIL PAL : L'Inde au micro. Nous apprécions que l'ICANN soutienne la DNSSEC, mais cela fait de l'adoption une adoption assez moindre. Qu'est-ce que peut dire le CA à ce propos?

MAARTEN BOTTERMAN : C'est une bonne question. Merci. Maarten au micro. L'adoption de DNSSEC au niveau de la racine et au niveau du domaine de premier niveau est en réalité très élevée. Moi-même et un autre collègue, nous

menons des études pour analyser la prévalence du DNSSEC sur la planète. Il y a près de 20 millions de domaines signés au vu de notre analyse et il y a beaucoup de ces éléments qui sont utilisés pour sécuriser les adresses électroniques. Mais évidemment, il y a bien plus de 20 millions de données domaine. Nous voudrions voir un chiffre plus élevé. L'ICANN a prévu de promouvoir cela, a prévu des projets de recherche pour déployer plus en avant la sécurité du système de noms de domaine. Mais, il faut que les entités privées dans leur ensemble s'emparent de cela. Mais, l'ICANN ne peut pas forcer ces entités à agir en ce sens.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Merci à l'Inde. J'ai les Pays-Bas, puis l'Indonésie.

MARCO HOGEWONING : Je serai succinct. Merci d'avoir mis en lumière l'importance du DNSSEC et le déploiement de ces dispositions. Notre opérateur de TLD doit gérer du chiffrement post-quantique pour le DNSSEC. Les résultats sont prometteurs, mais nous étions un peu préoccupés par le calendrier de déploiement, notamment pour ce qui est des éléments liés à la racine du DNS. Y a-t-il des projets du CA en la matière? Est-ce que le DNSSEC sera-t-il résilient aux technologies quantiques à l'avenir?

MAARTEN BOTTERMAN : C'est une excellente question. Le protocole doit être mis à jour de façon très attentionnée pour gérer le chiffrement quantique. Il faut beaucoup plus de données, notamment pour ce qui est des clés. Donc on se

penche là-dessus dans le cadre de l'IETF. Et ce protocole, en réalité, ne fait pas partie des attributions directes de l'ICANN. Ceci dit, je pense que OCTO travaille également sur la façon dont le chiffrement quantique aura une incidence sur ces éléments, y compris la racine. Mais vous avez raison, il y a un véritable calendrier. Ce n'est pas un calendrier, c'est une course à l'armement qui va gagner les protocoles de développement ou les ordinateurs quantiques. Je n'ai pas de réponse à cela, mais cela fait partie de mes sujets d'étude.

NICOLAS CABALLERO : Merci. L'Indonésie.

ASHWIN SASONGKO SASTROSUBROTO : Merci de cette présentation sur la cybersécurité. C'est vraiment un élément crucial. Aujourd'hui, ma question est simplissime. Outre le DNSSEC, est-ce que l'on évoque d'autres normes, notamment des normes ISO? Je pense à la norme ISO 7001. Je sais qu'il y a de nombreux pays qui font partie des pays qui respectent les normes ISO ou IEC.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est une très bonne question. Je vais me tourner vers les autres membres du CA pour savoir s'ils savent de quoi est faite notre relation avec les normes ISO ou avec les autres normes.

NICOLAS CABALLERO : Pourrais-tu parler dans le micro, s'il te plait?

MAARTEN BOTTERMAN : Je n'ai pas de réponse à cela. Je ne connais pas très bien ce champ. Je me demandais s'il y avait d'autres membres du CA qui avaient des informations sur la norme ISO 7001. Faute de quoi, il faudra que l'on revienne vers vous avec une réponse.

NICOLAS CABALLERO : Nous reviendrons vers vous, l'Indonésie, avec une réponse à ce propos.

ASHWIN SASONGKO SASTROSUBROTO : Aucun problème.

NICOLAS CABALLERO : Merci. En l'absence d'autres demandes de prise de parole par rapport à la résilience du DNS, passons au sujet suivant. Gulten, s'il vous plaît. Le titre est : Une nouvelle technologie du DNS. Et la question dit : Comment les impacts potentiels des nouvelles technologies sur le DNS au niveau économique, tels que les systèmes racines alternatifs et la chaîne de blocs seraient-ils abordés du point de vue du conseil d'administration?

TRIPTI SINHA : Merci. Ce sujet est très important au sein du conseil et depuis l'organisation de l'ICANN, nous suivons de près cette technologie qui évolue et je pense que Jim Galvin est le mieux placé pour vous en parler, étant donné la quantité qu'il existe.

JAMES GALVIN :

Merci. Tout comme la résilience du DNS, ce sujet est important du point de vue de la stratégie de l'organisation ICANN. Au fil des ans, nous avons beaucoup travaillé par rapport aux nouvelles technologies du DNS. Vous vous souviendrez que l'organisation de l'ICANN avait publié un blog mettant en garde plutôt les utilisateurs, sachant que les noms de domaine ne sont pas tous créés de la même manière. Il y a des considérations importantes par rapport à ces technologies alternatives, comme la chaîne de blocs lorsqu'elles apparaissent, puisqu'elles utilisent une syntaxe après le nom de domaine dans leur technologie même, qui génèrent une forme de confusion et de conflit de noms, de collisions de noms.

Le Bureau technologique OCTO a également publié un document qui décrivait ces implications. On a entendu des sociétés qui faisaient des annonces publiques comme quoi elle mettait à profit certaines de ces technologies alternatives, proposant d'intégrer plus d'espaces de noms, plus des technologies, de l'espace, des noms avec le système de DNS que nous offrons et que nous gérons et entretenons.

Donc du point de vue de la technologie, au moins du point de vue historique, nous avons suivi de près tout cela. Nous en sommes conscients. Nous faisons le suivi. L'Organisation ICANN en fait de même. Mais par rapport à ce que ces technologies et cet espace pourraient devenir, vous devriez voir dans notre projet de document actuel pour les cinq années prochaines, un projet de plan stratégique pour les cinq prochaines années qui sera publié très prochainement. Vous verrez

qu'il y a une séance consacrée à cette question. On a lancé un appel explicitement pour pouvoir faire le suivi de ces nouvelles technologies à toutes les personnes qui sont concernées. Nous voulons les identifier et considérer quel en serait l'impact directement sur le DNS dans la manière dont nous l'utilisons et nous nous en servons pour soutenir l'Internet.

Du point de vue des politiques. Je signale également que nous avons l'ICP-3. Ce n'est pas dans sa mission explicitement, mais l'ICANN et sa mission nous demandent d'entretenir une seule racine dans l'intérêt public qui fasse autorité. Donc, il est important de reconnaître et d'identifier toutes les nouvelles technologies alternatives qui pourraient avoir un impact sur notre mission. Voilà pourquoi nous le prenons au sérieux. Bien sûr, notre document date d'il y a plus d'une vingtaine d'années. C'est pourquoi nous examinons sa pertinence et nous l'examinons pour envisager potentiellement de le mettre à jour et de répondre à l'apparition de ces nouvelles technologies.

Du point de vue économique, nous voyons les risques et les opportunités aussi. On ne va pas rejeter les nouvelles technologies, mais je pense qu'il est un peu précoce de déterminer l'impact économique de tout cela. Il reste à voir si nous devrions ou pas nous préoccuper directement par cela, mais nous y faisons attention et dans notre travail de prévision, nous prenons en considération toutes ces nouvelles forces du marché qui apparaissent et nous examinons quel devrait être l'impact que nous considérons à partir de ces nouvelles technologies, quelle devrait être l'importance que nous y attachons.

NICOLAS CABALLERO : Merci James. Danko?

DANKO JEVTOVIC : Je voulais revenir sur le dernier commentaire de Jim. Il a peut-être orienté sa réponse un peu plus vers le technique, mais je voulais surtout parler de l'impact potentiel de la chaîne de blocs et des cryptomonnaies en général. On voit la question comme une génération d'actifs, mais si vous regardez le marché du DNS et des noms de domaine en général, il n'y a pas uniquement un marché pour les bureaux d'enregistrement. Il y a également ceux qui achètent des noms de domaine pour en faire une société, pour faire des affaires avec. Il y a des investisseurs, il y a différents types d'actifs.

Il y a également de nouvelles technologies, de nouvelles technologies associées aux DNS, des noms de domaine dans la chaîne de blocs qui génèrent de nouvelles opportunités d'investissement pour ceux qui, actuellement, investissent le marché du DNS. Tout cela pourrait bien sûr avoir un impact qui ne serait pas exclusivement technique sur le système du DNS, mais un impact également sur le marché du DNS. Cela est important parce que dans nos prévisions de financement, nous évaluons l'état du marché du DNS et nous nous apercevons petit à petit qu'il y a un ralentissement de notre marché. Donc cela fait partie du travail stratégique du bureau d'enregistrement et de son travail pratique, vu l'impact pratique que cela a sur notre financement,

financement dont nous avons besoin pour pouvoir compléter et nous acquitter de notre mission.

NICOLAS CABALLERO : Merci Danko et merci, Jim, pour ces explications très détaillées. Questions, commentaires, y en a-t-il? Avez-vous des questions à poser? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Oui, monsieur. Vous m'excuserez, je ne vois pas de qui il s'agit. Allez-y.

NANA KOFI ASAFU-AIDOO : Voilà. Merci. Je suis Nana Kofi Asafu-Aidoo du Ghana. Alors la communauté ghanéenne et le gouvernement du Ghana sont prêts à considérer ces nouvelles technologies du DNS comme les chaînes de blocs et les systèmes de racines alternatifs et sont prêts à intégrer plus de bureaux d'enregistrement dans cet espace. Malheureusement pour des questions et des problématiques qui se déroulent au sein de notre délégation même, nous n'avons pas pu avancer avec certains de ces projets.

Le fait est que nous avons reçu du soutien de la Banque mondiale à travers son projet GDAP. Mais à ce jour, nous n'avons pas pu véritablement en profiter en raison des problématiques que ces délégations souffrent en interne. Je voulais donc vous demander quelles seraient certaines des manières à travers lesquelles le GAC pourrait accélérer ce processus. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Vous m'excuserez encore une fois, je ne vous voyais pas. Merci. Ce sera Wes qui répondra.

WES HARDAKER : Merci. Je signale que l'IETF a publié un appel à commentaires pour savoir où les espaces de noms alternatifs devraient être publiés. Si ce sont des espaces qui n'ont pas été réservés à la publication d'informations des autres. Et la réponse était que cet espace devrait se trouver sous le point.alt. Les utilisateurs devraient pouvoir communiquer avec des noms de domaine qui peuvent être transmis autour du monde et qui peuvent être utilisés partout. L'un des problèmes avec l'espace des noms alternatifs est le fait que ce ne sont plus des noms qui sont uniques à échelle mondiale. S'il y a différents systèmes qui doivent être consultés, il y a des systèmes qui sont régionaux dans leur portée. Donc cela devient un problème.

L'IETF comme l'ICANN ont publié des déclarations à propos du besoin d'avoir une racine consacrée à l'espace de noms qui soit unique au monde. Nous engageons des discussions avec d'autres qui essaient de trouver une solution à la situation. Il y a des personnes qui en discutent activement pour essayer de savoir comment éviter les conflits entre différents espaces de noms. Je ne pourrais pas vous promettre que cela va fonctionner. Il est techniquement difficile de trouver des solutions, mais je vous assure que dans l'industrie en général, il y a beaucoup de personnes qui s'y penchent.

NICOLAS CABALLERO : Merci Wes. Le Royaume-Uni maintenant.

NIGEL HICKSON : Merci, Monsieur le président. Merci, Wes, pour cette explication très détaillée. Si vous me permettez, je comprends tout le travail qui est en cours. Je sais qu'on a déjà discuté lors de séances de renforcement des capacités du GAC auparavant. Il y a énormément d'informations dans ce domaine et le bureau du responsable technologique publie à tour de rôle des informations qui sont excellentes. Donc, vous savez, on a des mises à jour qui sont de premier niveau. Mais ce qui me préoccupait était que dans mon quotidien, je n'arrivais pas à comprendre les implications. Et lorsque j'ai compris, j'ai vu à quel point cela a été confus pour le marché.

Si certains des bureaux d'enregistrement s'occupent de ces noms de chaînes de blocs et en font la promotion, c'est à eux de décider. Donc cela ne serait pas un problème. Mais le nom d'une chaîne de blocs, par exemple, pourrait être soutenu par un navigateur, pourrait avoir un soutien généralisé sans pour autant avoir de protection par rapport aux obligations contractuelles auxquelles l'utilisateur s'attendrait au moment d'acheter un nom d'un opérateur de registre de nouveaux gTLD. Voilà un peu mes préoccupations. Je me posais cette question par rapport aux informations. Voilà la précision.

JAMES GALVIN : Merci pour cette question, Nigel. C'est vrai comme vous dites, c'est que l'espace de nom avait sa propre structure de gouvernance. Dans le cas

où il a existé une structure de gouvernance, chaque espace décidait de sa propre structure. Et c'est pourquoi j'ai soulevé la question comme un point important pour l'ICANN. J'ai évoqué l'ICP-3. Nous nous sommes beaucoup investis pour pouvoir gérer un système de nom unique à l'échelle internationale. Mais ces espaces de noms alternatifs vont générer une certaine confusion auprès des utilisateurs, surtout s'ils vont créer des espaces qui sont similaires aux espaces de noms qu'ils connaissent, mais qu'ils utilisent leurs propres systèmes alternatifs et qui sont utilisés différemment. C'est cela qui génère une confusion. Dans notre cas, nous appelons cela une coalition de noms.

Et dans la mesure où ces technologies deviennent de plus en plus fréquentes, ce problème serait également de plus en plus fréquent. Je n'ai pas de réponse quant à ce que nous pourrions faire pour résoudre cela. Il n'est pas possible que nous contrôlions les nouvelles technologies et c'est cela surtout la nature même de l'Internet. Les personnes ont la possibilité de mettre à l'essai différents systèmes, mais il est important que nous en soyons conscients, que nous les connaissions et que nous y fassions attention pour savoir comment nous y prendre.

NICOLAS CABALLERO :

Merci pour cette explication. Cette séance touche à sa fin. Cependant, on avait identifié d'autres sujets qui nous intéressaient de discuter avec le conseil d'administration. Il va falloir que cela soit repris pendant la période d'intersession. Avant de lever la séance, je vais céder la parole à Tripti et Becky pour conclure la séance.

TRIPTI SINHA : Becky avait des commentaires à ajouter par rapport à cette dernière question.

BECKY BURR : Oui, je voulais reprendre la question pour vous parler de certaines des initiatives existantes. Le public Interest Registry s'est allié à l'Internet Watch Foundation et ils sont en train de sponsoriser les adhésions gratuites des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre pour qu'ils collaborent dans la création de listes de domaine qui passent d'un fournisseur à un autre au second niveau, surtout lorsqu'il y a du matériel pédopornographique qui est impliqué, lorsqu'il y a des alertes à signaler par rapport à la présence de ce type de matériel. Donc nous voyons qu'il y a beaucoup de travail intéressant et innovant au sein de la communauté qui s'est alliée pour véritablement pouvoir soutenir et fournir un atelier, consacré une attention mondiale au matériel pédopornographique. Donc je voulais évoquer cela pour attirer votre attention sur ce type de travail, pour vous en donner un exemple.

NICOLAS CABALLERO : Merci Becky. Avant que l'on ne lève la séance, Gulden, on va faire défiler les diapos pour voir ce qu'il nous reste à aborder lors de la période d'intersession. 7.a. Soutien aux candidats. Soutien aux candidats encore dans le 7.b. RDRS point 8. Intérêt des parties prenantes. Et

c'était tout, n'est-ce pas? D'accord, merci. Merci à tous. Tripti, les mots de la fin. Je ne sais pas si vous avez autre chose à ajouter.

NICOLAS CABALLERO : Merci Nico d'avoir organisé cette séance. Ces échanges d'idées entre le GAC et le conseil d'administration sont toujours intéressants. Nous nous y attendons toujours. Ça nous aide de connaître votre avis. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Le Royaume-Uni, maintenant.

ROSALIND KENNYBIRCH : Merci Nico. Je me demandais si on avait le temps de poser une question par rapport au soutien aux candidats, étant donné que c'était le gros de notre intérêt à cette réunion aujourd'hui, et c'était le principal de nos débats aujourd'hui. Serait-il possible de rester un peu plus? Peut-être ne serait-ce que trois minutes pour en discuter?

NICOLAS CABALLERO : Oui, Rose, avec plaisir, mais je vais vous demander d'être succincte.

ROSALIND KENNYBIRCH : Merci. Je pense qu'il doit être remercié d'abord au personnel de l'ICANN de nous avoir présenté les plans pour ce programme de soutien aux candidats et nous devrions connaître quels sont les estimatifs par rapport aux fonds qui seront mis à disposition, sachant que cela ne pourra pas être publié. Mais pourriez-vous nous parler en général d'une

somme approximative qui a été utilisée pour cette stratégie d'implication et de sensibilisation du programme de soutien aux candidats?

Et puis nous avons entendu des candidats qui disaient que le programme serait examiné à travers la modalité de premier arrivé, premier servi. Quel en serait l'impact sur les régions faiblement desservies qui auraient peut-être plus de temps pour préparer leur candidature du fait qu'elles devraient passer par des services de traduction? Et comment l'ICANN pourrait-elle atténuer les risques potentiels de cette approche pour garantir que les régions faiblement desservies restent les principaux bénéficiaires de programmes? Merci.

BECKY BURR :

Alors, étant donné que le temps nous est compté, je vous assure que le conseil d'administration s'en est enquis. Nous sommes en train de circuler entre nous des estimatifs. Dans un avenir proche, nous allons pouvoir avancer sans nous attarder. Mais nous avons accepté les recommandations de politique par rapport au soutien aux candidats et nous avons approuvé un cadre relatif à l'approche à suivre pour fournir ce soutien aux candidats, qui pourrait également inclure un montant de financement venant des frais de candidature et des ressources de l'ICANN séparément.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Becky et merci au Royaume-Uni. Je vais maintenant lever la séance. Nous allons procéder à une pause et nous allons commencer notre prochaine séance à 15 h 30 pour discuter du SMSI+30. Merci au conseil, merci au GAC et merci à tous. Profitez de la pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]